



Le Gland d'Or

Fossoyeurs de la commune

Faut-il être surpris de découvrir, à l'initiative de sénateurs (dont chacun pourra facilement retrouver l'identité), une proposition de loi n°119 relative à l'élection au suffrage universel direct du président et des vice-présidents des EPCI ? Loin des discours de campagne sur l'importance de l'échelon communal et de l'engagement des élus municipaux, ce texte veut consacrer une supra-communalité quasi irréversible qui amputerait les conseils municipaux de leur légitimité démocratique, au profit d'établissements publics. C'est tout le cynisme de cette démarche, qui provient – non pas du Gouvernement – mais de parlementaires dont le mandat est de représenter et défendre les collectivités territoriales - dont les communes...

La raison d'être de la coopération intercommunale est d'être un outil au service de ses communes membres. Juridiquement, cette proposition est contraire au statut d'établissement public. De surcroît, elle est totalement en contradiction avec la définition légale de l'intercommunalité qui se fonde sur « la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs ». Malgré cela, les sénateurs proposent d'écraser les fondements de l'intercommunalité, qui s'est créée empiriquement – par

le biais de syndicats intercommunaux, puis d'EPCI à fiscalité propre – comme une émanation des communes qui tire sa légitimité uniquement des élus municipaux qui y siègent !

Or, si les exécutifs intercommunaux devenaient élus au suffrage universel direct, cela leur permettrait de passer outre la négociation (ni même l'information) avec les communes. Quel meilleur moyen de mettre en place des projets inadaptés et qui oublient une partie du territoire ?

À cela s'ajoutent les conflits de légitimité, puisqu'une telle mesure conduit à opposer les élus d'un conseil municipal, aux élus de la commune au sein du conseil communautaire. Outre une politisation inopportune des débats intercommunaux, cela serait un recul en termes de démocratie de proximité, d'engagement des élus municipaux et d'efficacité de l'action publique locale (et donc de dépense publique : les bénévoles municipaux ayant vocation à être remplacés par des agents intercommunaux).

Par ailleurs, décider de l'élection au suffrage universel direct des présidents et vice-présidents communautaires reviendrait à figer la carte intercommunale à date d'aujourd'hui – afin de sécuriser les périmètres d'élections – ce qui n'est pas pertinent lorsque l'on connaît les imperfections actuelles de certaines intercommunalités XXL ou au périmètre inadéquat par rapport à la réalité de l'administration local de base.

À cet aveuglement nourri par le seul souci de satisfaire une vision de notables et technocratique, les maires ruraux opposent une vision équilibrée de la démocratie et rappellent l'importance de conserver vivantes les communes comme lieux privilégiés de démocratie locale et d'investissement des mandats locaux.

ILS ONT DIT...

Quel mécanisme pervers et mortifère est en place pour que nos gouvernants restent aveugles aux sonnettes d'alarmes tirées çà et là ? Comment corriger, à l'échelle européenne les errements des États membres et de la Commission ?

Dominique Dhumeaux,
1^{er} VP de l'AMRF, Ruralisons
l'Europe, à Bruxelles
le 9 décembre.

J'ai une pensée émue pour notre ami Vanik Berberian en ce jour. Vous pouvez l'applaudir. Oui, au début de la crise des gilets jaunes, Vanik est venu avec une délégation de l'AMRF proposer ses cahiers de doléances. Il a dit au début : "les cahiers de doléances ne portent pas bonheur dans la vie politique française".

Mais l'intention, c'était de proposer une médiation, d'essayer d'offrir la possibilité de contenir la colère, de lui donner un chemin. Et il l'a fait avec tous les maires qui l'ont suivi avec un entrain et une force de caractère, un courage qu'il a eu jusque dans les dernières heures que je n'oublierai jamais.

Emmanuel Macron, Président de la République,
au Congrès de l'AMF, le 18 novembre 2021.